



**RÈGLEMENT JEU CONCOURS EN PARTENARIAT
AVEC L'APPELLATION IGP SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
ET LE PAYS CŒUR D'HERAULT
OUVERT AUX PERSONNES MAJEURES DU 03/02/2025 AU 29/06/2025 INCLUS**

**RULES OF THE ONLINE QUIZZ IN PARTNERSHIP
WITH THE PGI SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
AND THE PAYS CŒUR D'HERAULT INSTITUTION
OPEN TO ADULTS FROM 03/02/2025 TO 29/06/2025 INCLUSIVE**

**L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault
3, parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC**

**Fédération IGP Hérault
67, avenue de Maguelone CS70006 - 34970 LATTES**

**et le Pays Cœur d'Hérault
9, rue de la Lucques - 34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**

organisent en partenariat un jeu-concours, du lundi 3 février au dimanche 29 juin 2025 inclus.

are organizing an online quizz in partnership, from Monday February 3rd to Sunday June 29th 2025.

Article 1 – Organismes

Article 1 - Organizers

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault (ci-après dénommé OTI SGVH), la Fédération IGP Hérault (ci-après dénommé IGP SG) et le Pays Cœur d'Hérault (ci-après dénommé PCH), organisent dans le cadre d'une opération de promotion de l'IGP Saint-Guilhem-le-Désert, un jeu-concours en ligne présent sur le site internet de l'OTI SGVH.

The Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault Intercommunal Tourist Office (hereinafter referred to as the OTI SGVH), the PGI Hérault (hereinafter referred to as the PGI SG) and the Pays Cœur d'Hérault (hereinafter referred to as the PCH), are organizing an online quizz on the OTI SGVH website as part of an operation to promote the Saint-Guilhem-le-Désert PGI.

Article 2 – Conditions de participation

Article 2 - Participation conditions

Ce jeu-concours en ligne (jeu avec tirage au sort final) est ouvert à toute personne physique, majeure à l'exclusion du personnel de l'OTI SGVH, de l'IGP SG et du PCH et de leurs conjoints.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort du jeu-concours.

This online quizz (with a final draw) is open to all natural persons of legal age, with the exception of OTI SGVH, PGI SG and PCH staff and their spouses.

Proven intent to cheat or attempted cheating by a participant may result in formal and definitive disqualification from taking part in the draw for the competition.

Article 3 – Mécanique du jeu et dotation

Article 3 - Game mechanics and prizes

La participation au jeu-concours se fait exclusivement en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme ou bien par le scan du QRCode du jeu-concours apposé sur les collerettes de bouteilles de l'IGP SG, prévues pour l'occasion.

Participation of the quizz is exclusively online via the Tourist Office website, or by scanning the competition QRCode affixed to the SG PGI bottle labels provided for the occasion.

En ligne, les participants devront :

- Remplir un questionnaire en indiquant leurs coordonnées (nom, prénom, téléphone, adresse postale et email) et en répondant à trois questions simples :
- Question 1 : Le village de Saint-Guilhem-le-Désert est-il situé en Occitanie ?
- Question 2 : Le village de Saint-Guilhem-le-Désert et les Gorges de l'Hérault sont-ils dans un territoire exceptionnel classé « Grand Site de France » ?
- Question 3 : L'Indication Géographie Protégée (IGP) Saint-Guilhem-le-Désert est-elle un gage officiel de qualité ?

On line, participants must :

- Fill in a questionnaire giving their contact details (surname, first name, telephone number, postal address and e-mail address) and answering three simple questions:
- Question 1: Is the village of Saint-Guilhem-le-Désert located in the Occitanie region?
- Question 2: Are the village of Saint-Guilhem-le-Désert and the Hérault Gorges part of an exceptional area classified as a "Grand Site de France"?
- Question 3: Is the Saint-Guilhem-le-Désert Protected Geographical Indication (PGI) an official guarantee of quality?

Le jeu est disponible sur :

The game is available on :

<https://www.saintguilhem-valleeherault.fr/53@11>

et sur le QRCode ci-contre.

and on the QRCode opposite.



Des milliers de bouteilles de l'IGP Saint-Guilhem millésime 2024 porteront sur leur collerette le QRCode de participation au jeu-concours et seront distribuées au niveau national et international (Belgique et Danemark). L'objectif étant de faire de ces bouteilles les ambassadrices du territoire. Thousands of bottles of the PGI Saint-Guilhem vintage 2024 will bear the online quizz QR Code on their necks. They will be distributed nationally and internationally (Belgium and Denmark). The objective is to make these bottles ambassadors of the region.

Une fois ces conditions remplies, les participants sont éligibles au tirage au sort final.

Once these conditions are met, participants are eligible for the final draw.

La participation est considérée comme validée par l'organisateur uniquement lorsque l'ensemble des actions ci-dessus sont remplis.

Participation is considered valid by the organizer only when all of the above actions have been completed.

Les lots seront attribués uniquement aux participants tirés au sort.

Prizes will only be awarded to participants selected at random.

Le tirage au sort pour désigner les 5 gagnants (5 lots mis en jeu) aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 10h00 et sera effectué par l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault.

L'OTI SGVH réalisera le tirage au sort uniquement parmi les participants ayant donné les bonnes réponses aux 3 questions.

L'OTI SGVH se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements donnés par les gagnants lors de l'inscription avant de lui céder le lot.

The draw to select the 5 winners (5 prizes) will take place on Monday June 30, 2025 at 10:00 am and will be carried out by the Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault Tourist Office.

OTI SGVH will hold the draw only among participants who give the right answers to the 3 questions.

OTI SGVH reserves the right to verify the accuracy of the information provided by the winners at the time of registration before awarding the prize.

Dès le tirage effectué, les gagnants seront contactés par mail et téléphone pour leur annoncer leur gain. L'OTI SGVH se réserve le droit de prolonger le jeu-concours jusqu'au 30 septembre 2025 en cas de participation atteignant les 500 répondants. Le second tirage aurait lieu le 1^{er} octobre 2025.

Once the draw has been made, the winners will be contacted by e-mail and telephone to announce their win.

OTI SGVH reserves the right to extend the competition until September 30, 2025, in the event of 500 entries. The second draw will take place on October 1, 2025.

La valeur de la dotation mise en jeu est de 1850€ TTC, soit 370€ TTC par lot.

370€ financé par le Pays Cœur d'Hérault.

370€ financé par l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault.

1110€ financé par l'IGP St Guilhem

The value of the prize at stake is €1,850 including tax, or €370 including tax per lot.

€370 financed by the Pays Cœur d'Hérault.

€370 financed by the Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault Intercommunal Tourist Office

€1,110 financed by the PGI St Guilhem

Article 4 – Dotation

Article 4 - Prize

A l'issue du tirage au sort, les gagnants remporteront chacun la dotation mise en jeu suivante :

At the end of the draw, the winners will each receive the following prize:

- **Votre séjour oenotouristique** valable du mardi 1^{er} juillet au mercredi 31 décembre 2025 inclus. Ces lots sont attribués pour 5 personnes, d'une valeur de 370€ TTC. Les gagnants devront contacter l'Agence de voyage locale de l'OTI SGVH pour confirmer leurs réservations et un carnet de voyage contenant les détails de leurs séjours leur sera remis.
- **Your wine tourism stay** valid from Tuesday 1st July to Wednesday 31st December 2025 inclusive. These prizes are awarded for 5 people, worth €370 including tax. The winners must contact the local OTI SGVH travel agency to confirm their reservations and a travel booklet containing the details of their stays will be given to them.

Sont inclus dans ce séjour :

- Une nuitée en chambre double avec petits-déjeuner
- Une visite et dégustation de vin dans un domaine viticole
- Un repas en restaurant pour deux personnes
- Une activité dans les vignobles

Included in this stay:

- One night in a double room with breakfast
- One visit and wine tasting in a wine estate
- A meal in a restaurant for two people
- One activity in the vineyards

Ne sont pas inclus dans ce séjour :

- Les dépenses personnelles
- Le transport et les déplacements (les gagnants devront être véhiculés)

Not included in this stay:

- Personal expenses
- Transport and travel (winners must have a vehicle)

Le lot n'est ni modifiable, ni échangeable et ne pourra faire valoir aucune contre valeur monétaire ni échange contre valeur marchande. Toutes les conditions d'utilisation de ce lot seront communiquées par téléphone, mail ou courrier postal aux gagnants.

The prize cannot be modified or exchanged, and cannot be exchanged for cash. All conditions of use of this prize will be communicated to the winners by telephone, e-mail or post.

L'OTI SGVH, immatriculé auprès d'Atout France sous le numéro IM034100015, certifie être titulaire d'un droit sur l'ensemble des lots et activités mis en jeu dans le cadre de ce séjour.

The OTI SGVH, registered with Atout France under number IM034100015, certifies that it holds the rights to all the prizes and activities offered as part of this holiday.

Article 5 – Règlement

Article 5 - Payment

Le règlement complet est disponible sur simple demande à :

Full rules and regulations are available on request from :

- Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault
3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 Gignac
- Siège de l'IGP Hérault
67, avenue de Maguelone CS70006 - 34970 Lattes
- Pays Cœur d'Hérault
9, rue de la Lucques - 34725 Saint-André-de-Sangonis
- Sur les sites internet des trois partenaires : OTI SGVH, IGP SG, PCH
On the websites of the three partners: OTI SGVH, PGI SG, PCH

Article 6 – Droit d'accès et de rectification

Article 6 - Right of access and rectification

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant aux établissements organisateurs, voir les adresses postales ci-dessus.

In accordance with the law of January 6, 1978 known as "Informatique et Liberté", participants have a right to information, a right of access, a right to opposition and a right of rectification on the personal information collected within the framework of this game by contacting the organizing establishments, see the postal addresses above.

Article 7 – Droit d'exclusion et annulation

Article 7 – Right of exclusion and cancellation

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du règlement, l'OTI SGVH se réserve le droit d'invalider toute participation qui ne respecterait pas l'ensemble des critères mentionnés aux articles précédents.

Participation in this game implies full and complete acceptance of the rules, OTI SGVH reserves the right to invalidate any participation that does not respect all of the criteria mentioned in the previous articles.



L'OTI SGVH, l'IGP SG et le PCH se réservent unanimement le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu. L'OTI SGVH, l'IGP SG et le PCH ne pourront pas être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

OTI SGVH, PGI SG and PCH unanimously reserve the right, for any reason whatsoever, to modify, extend or cancel this game. OTI SGVH, IGP SG and PCH cannot be held responsible if, for reasons beyond their control, the game should be postponed, modified or canceled in whole or in part.

Gignac le 13/01/2025